

▶ ISOstéo Lyon, est une école citoyenne et elle décline cette citoyenneté en accordant à un étudiant redoublant une réduction de ses frais de scolarité.

Un étudiant redoublant est un étudiant qui n'a pas validé son année universitaire.

Tous les étudiants de l'Ecole, sauf les étudiants de 5ème année, bénéficieront sauf avis contraire du Conseil Pédagogique d'une exonération de 50% des frais de scolarité l'année suivant celle de leur redoublement.

Exemple : un étudiant redoublant sa 2ème année en 2019-2020 bénéficiera sauf avis contraire du Conseil Pédagogique d'une réduction de 3 950 € à valoir sur sa 3ème année en 2020-2021.